

Image not found or type unknown



Delai de reception du justificatif de divorce

Par **Tweety69**, le **13/11/2008** à **19:38**

Bonjour,
Mon conjoint est en procédure de divorce, plaidoirie prévue en mars 2009 (le juge part en retraite et n'est pas remplacé tout de suite...), mais nous ne savons pas ce qu'il se passe après.
Le juge rend-t-il son verdict immédiatement après la plaidoirie ou y a-t-il un délai ?
Et à quel moment reçoit-on le justificatif du divorce ? avant ou après le délai d'un mois pour faire appel ?
Dans le cas où la partie adverse ferait appel, est-ce que le divorce est quand même prononcé et peut-on se remarier ?